



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E184388 VALABLE JUSQU'AU 25/01/2021



ÉDITÉ LE 16/07/2020

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/05/2020

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC ALENCON

Siren : 883 496 820 00019

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 3720200/P 02

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 59353133

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 59353133

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2019

Raison sociale : SAS CCMV

LES FONTAINES
61550 TOUQUETTES

Téléphone : 02 33 84 75 35

Portable : 06 12 77 01 41

Responsabilité légale :

VIOLET EMMANUEL ARTISAN

Fax :

Site Internet : www.ccmv-toiture.com

E-mail : c-c-m-v@laposte.net

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

Chiffre d'affaires H.T. : 336 577

Tranche de classification : CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
	Cette entreprise est qualifiée, consultez le certificat RGE		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.

Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Alain MAUGARD

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.